

FISCALITÉ - IMPÔT DES SOCIÉTÉS

Revendication du MOC : L'instauration d'un impôt minimum des sociétés indépendamment des mécanismes légaux de déductibilité qui existent aujourd'hui (intérêts notionnels, revenus définitivement taxés, etc.) et dont profitent en particulier les plus grandes entreprises. Le MOC propose **un impôt minimum des sociétés de 15%** ; mesure qui permettrait de rendre le système fiscal plus juste en évitant que certaines grandes entreprises ne puissent, via l'activation de mécanismes d'ingénierie fiscale, à éluder l'impôt comme c'est le cas actuellement. Il s'agit également de **supprimer les nombreuses déductions fiscales, à commencer par la dérive de la déduction des intérêts notionnels**. A tout le moins, le maintien du dispositif des intérêts notionnels doit être **conditionné au maintien et à la création d'emplois de qualité**.

PS	D'accord : Avancer au niveau européen vers un impôt minimum et une harmonisation des bases imposables. Recycler le budget lié à une refonte complète du régime des intérêts notionnels vers différentes mesures au profit de la création d'entreprises, du maintien (PME) et surtout de la création d'emplois, de l'investissement, de l'innovation (en particulier dans les biotechnologies), de la formation et de la conciliation vie familiale-vie professionnelle, parmi lesquelles plusieurs mesures/renforcements de mesures ciblant uniquement les PME.
-----------	--

ECOLO	D'accord : Au niveau européen : harmonisation (fourchettes minimum/maximum) des taux d'imposition en les rendant progressifs, de manière à favoriser les PME, adoption de l'assiette commune et consolidée actuellement bloquée, et démantèlement progressif des dispositifs de concurrence fiscale abusive. Remplacer la déduction des intérêts notionnels par des mesures destinées à l'économie réelle en Belgique : la déduction pour investissement et le crédit d'impôt pour capital à risque (à réserver aux PME nouveaux fonds propres).
--------------	---

cdH	D'accord : Au niveau européen : taux minimum et maximum pour rapprocher les taux et éviter la concurrence accrue liée à l'adoption de l'assiette commune. Suppression des intérêts notionnels et recycler leur budget à diminuer le taux de l'ISOC à 30% de suite puis à 25% (20% pour les PME), en limitant les niches fiscales, à réintroduire des incitants à l'investissement, élargis à la formation et à l'innovation, et à étendre la réduction de cotisations patronales « bas salaires » au seuil de 2.600 euros brut et en supprimant la cotisation au salaire minimum (1.501 euros brut).
------------	---

MR	Pas d'accord : pas d'impôt minimum mais opte pour rationaliser les niches fiscales en recyclant les économies dans une réduction de l'ISOC à 23% et en réduisant encore la fiscalité sur les brevets et les chercheurs. Réorientation d'une partie des intérêts notionnels vers des déductions pour investissements de la part des PME et hausse du taux préférentiel des intérêts notionnels pour les PME. Pour le MR, les intérêts notionnels ont renforcé la solvabilité des entreprises et réduit le risque pour leurs prêteurs tout en renforçant l'attractivité pour les investisseurs étrangers.
-----------	--